



# PLAN D'ACTION

En présence de plomb et  
de cuivre dans l'eau  
potable

Ville de Saint-Tite  
Services de gestion des eaux





## Table des matières

Mise en contexte.....	2
Communication .....	3
Plan d'action.....	4
Identification des adresses prioritaires .....	4
Campagne d'échantillonnage .....	4
Travaux correctifs prévus en 2025 .....	5
Recommandations en cas de présence de plomb .....	5
Historique des dépassements de normes – Année 2024.....	6
Rapport de résultats d'analyses – 2024 .....	6
Exemple de lettre envoyé aux citoyennes et citoyens de Saint-Tite .....	7

## Mise en contexte

La Ville de Saint-Tite alimente sa population en eau potable grâce à deux sources distinctes : une prise d'eau de surface située à l'exutoire du lac Éric, ainsi qu'un prélèvement d'eau souterraine par un puits tubulaire identifié P-1. Comme l'exige le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP), des suivis sont effectués afin de détecter la présence de plomb et de cuivre dans l'eau distribuée par le réseau municipal.

Depuis 2021, la norme pour le plomb a été abaissée de 0,01 mg/L à 0,005 mg/L, en conformité avec les recommandations de Santé Canada. Bien que l'eau captée soit généralement exempte de plomb, ce métal peut se retrouver dans l'eau du robinet lorsqu'il est libéré par certains matériaux de plomberie, notamment les raccordements en plomb ou les soudures anciennes, particulièrement dans les bâtiments construits entre 1940 et 1970.

La température de l'eau, le temps de stagnation et l'état des conduites peuvent accentuer cette dissolution. Le Code de construction interdit l'utilisation de conduites en plomb depuis 1980, mais des composantes plus anciennes sont encore présentes dans certains secteurs résidentiels.

Dans un objectif de prévention et de protection de la santé publique, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demande aux municipalités de mettre en œuvre un plan d'action. Celui de la Ville de Saint-Tite, présenté dans ce document, vise à repérer les sources potentielles de contamination, à informer les citoyens concernés et à planifier les interventions correctives appropriées.



# Communication

Dans le cadre du programme provincial de surveillance du plomb et du cuivre dans l'eau potable, la Ville de Saint-Tite a renforcé en 2024 ses initiatives de communication afin d'informer, mobiliser et accompagner les citoyens dans la lutte contre la contamination potentielle de l'eau par ces métaux.

Un effort particulier a été mis sur la transmission d'informations claires, accessibles et adaptées aux besoins des résidents. Des lettres personnalisées ont été envoyées aux adresses identifiées comme prioritaires, expliquant la procédure d'échantillonnage, les raisons de leur sélection et les mesures préventives à adopter. Un exemple de lettre se trouve à la fin de ce plan d'action.

La portion publique de l'entrée de service ne peut être vue que par une excavation. Cependant pour la portion privée c'est plus simple. Souvent, au sous-sol nous pouvons voir une partie de cette conduite. Voici des éléments pouvant vous aider à effectuer votre propre inspection visuelle vous-même.

Si elle est en plomb :

- La conduite sera de couleur grise ;
- La conduite sera facile à bosseler ou à rayer avec un couteau ;
- La conduite ne résonne pas quand on la cogne avec un objet métallique ;
- La conduite n'attire pas les aimants.

Si ces quatre critères sont présents sur votre conduite et que vous voulez valider s'il y a une présence de plomb, communiquez avec la Ville par téléphone au (418) 365-5143 ou courriel à [servicedeseaux@villest-tite.com](mailto:servicedeseaux@villest-tite.com). Vous n'aurez qu'à mentionner que vous désirez une inspection visuelle de votre conduite puisque vous pensez qu'elle est en plomb. Une personne du Service des eaux passera vérifier et par la suite nous établirons la bonne marche à suivre pour corriger la situation, s'il y a lieu. Entre-temps, assurez-vous de vous référer aux recommandations mentionnées plus loin dans ce plan pour diminuer votre exposition potentielle au plomb.

## Plan d'action

La Ville de Saint-Tite, conformément au Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) et aux recommandations du ministère de l'Environnement, a mis en place un plan d'action structurant en 2024, s'articulant autour de trois axes principaux :

### Identification des adresses prioritaires

Les résidences sont priorisées selon leur année de construction, en fonction des périodes où l'utilisation de conduites en plomb était permise. Trois niveaux de priorité ont été établis :

Niveau 1 : habitations construites ou raccordées avant 1955;

Niveau 2 : habitations construites entre 1955 et 1970;

Niveau 3 : habitations construites entre 1971 et 1989.

La Ville a également respecté l'obligation annuelle de prélever un échantillon dans un établissement accueillant des enfants de moins de six ans (garderie ou école).

### Campagne d'échantillonnage

Les échantillonnages ont été effectués entre le 1er juillet et le 30 septembre 2024, période pendant laquelle la dissolution des métaux est accentuée par la température de l'eau.

Lorsque les résultats d'analyse révèlent des concentrations supérieures aux normes ( $< 0,005$  mg/L pour le plomb,  $< 1,0$  mg/L pour le cuivre), un échantillonnage séquentiel est réalisé afin de localiser la source de contamination (portion publique, privée, ou élément de plomberie interne).



## Travaux correctifs prévus en 2025

Dans le cadre du renouvellement des infrastructures, la Ville de Saint-Tite remplacera les entrées de service (portion publique) de la rue du Moulin à l'été 2025. Ces travaux visent à :

- Remplacer les entrées de service pouvant contenir du plomb;
- S'assurer d'être aux normes du ministère.

## Recommandations en cas de présence de plomb

En attendant les correctifs, les citoyens dont l'eau présente des concentrations de plomb supérieures à la norme doivent appliquer les recommandations suivantes :

- Laisser couler l'eau froide quelques minutes jusqu'à refroidissement, surtout le matin ou après une longue absence ;
- Utiliser uniquement l'eau froide pour boire et cuisiner ;
- Nettoyer régulièrement les aérateurs de robinets ;
- Installer, au besoin, un filtre certifié NSF/ANSI 53 pour la réduction du plomb ;
- Comme le plomb ne s'évapore pas, il est inutile de faire bouillir l'eau pour tenter de l'éliminer ;

Pour plus d'information sur les effets du plomb sur la santé ainsi que sur ses effets dans l'eau potable, vous pouvez consulter les sites Internet suivants :

- Dépliant d'information, en ligne :  
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/plomb/Plomb-eau-potable-Quoi-Faire.pdf>
- MSSS (2021). Effets du plomb sur la santé : <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/effets-du-plomb-sur-la-sante>
- MELCC (2021). Le plomb dans l'eau potable :  
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/plomb/>

## Historique des dépassements de normes – Année 2024

En 2024, la campagne de surveillance a permis d'identifier plusieurs cas de dépassements :

- 5 adresses ont présenté des concentrations de cuivre supérieures à la norme de 1,0 mg/L;
- 7 échantillons ont dépassé la norme de 0,005 mg/L pour le plomb, avec un maximum enregistré à 0,0509 mg/L au 471, 1<sup>re</sup> Avenue.
- Tous les cas de non-conformité ont fait l'objet d'un échantillonnage séquentiel et d'un suivi approprié.

## Rapport de résultats d'analyses – 2024

Voici les données de surveillance récoltées par la Ville de Saint-Tite durant la saison 2024 :

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable Mg/L	Résultat obtenu Mg/L
2024-07-02	Cuivre	512, 1 <sup>e</sup> Avenue	1.0	1.31
2024-07-03	Cuivre	471, 1 <sup>e</sup> Avenue	1.0	1.68
2024-07-23	Cuivre	881, de la Montagne	1.0	1.10
2024-07-31	Cuivre	775, route 153	1.0	1.18
2024-09-17	Cuivre	755, route 153	1.0	1.08
2024-07-03	Plomb	471, 1 <sup>e</sup> Avenue	0.005	0.0509
2024-07-09	Plomb	514, 1 <sup>e</sup> Avenue	0.005	0.0243
2024-07-31	Plomb	755, route 153	0.005	0.0123
2024-09-17	Plomb	514, 1 <sup>e</sup> Avenue	0.005	0.0206
2024-09-17	Plomb	514, 1 <sup>e</sup> Avenue	0.005	0.008
2024-09-17	Plomb	755, route 153	0.005	0.006
2024-09-17	Plomb	471, 1 <sup>e</sup> Avenue	0.005	0.0219

Ces données sont mises à jour annuellement et disponibles pour consultation publique sur le site de la Ville.

# Exemple de lettre envoyé aux citoyennes et citoyens de Saint-Tite



Saint-Tite le xx août 2024

Objet : Résultats des analyses du plomb et du cuivre dans votre eau potable

Bonjour,

À la suite de la prise d'échantillons effectuée à votre domicile le xx mois 2024 dans le cadre de la campagne d'échantillonnage portant sur le plomb et le cuivre dans l'eau potable, voici les résultats des analyses réalisées de même que leur signification.

Le plomb et le cuivre font l'objet d'une norme dans le *Règlement sur la qualité de l'eau potable*. Les matériaux de plomberie représentent la principale source de plomb et de cuivre dans l'eau potable.

Les résultats de l'analyse de l'eau de votre robinet après 5 minutes d'écoulement et 30 minutes de stagnation sont les suivants :

Paramètre	Votre résultat	Norme
Cuivre	x mg/L	1,0 mg/L
Plomb	x mg/L	0,005 mg/L

Le résultat obtenu pour le cuivre respecte la norme de 1,0 mg/L prescrite par le *Règlement sur la qualité de l'eau potable*.

Le résultat obtenu pour le plomb après un écoulement de 5 minutes et une stagnation de 30 minutes respecte la norme de 0,005 mg/L. Cependant, il indique une source potentielle de plomb (ex. : entrée de service). Après une période de stagnation de l'eau dans la tuyauterie (ex. : le matin ou après une absence prolongée), la concentration de plomb dans l'eau des premiers litres consommés peut être plus élevée. Dans le but de limiter votre exposition au plomb nous vous joignons également le feuillet « [\*Le plomb dans l'eau : quoi faire?\*](#) ».

Pour plus d'informations vous pouvez rejoindre le service des eaux de la Ville de Saint-Tite au 418-365-5143 poste 149.

Services des eaux